

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 30 août 2000

Demandeur : Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

Question 19 **Référence : Pièce SCGM-12, document 1 page 19**
Article 2.1 du tarif de transport

Contexte : Le prix du transport TCPL proposé ici semble différent de celui indiqué à la section 4.2.2 de la pièce SCGM-2, document 1 page 30 (lignes 20 à 23).

Demande :

- a) Veuillez réconcilier les chiffres proposés ici pour le prix de transport TCPL avec ceux relatés à l'item 4.2.2 de la pièce SCGM-2, document 1 page 30 (lignes 20 à 23).
-

Réponse

Le prix de transport indiqué à la section 4.2.2 de la pièce SCGM-2 document 1 correspond aux tarifs par zone effectivement chargés par TCPL (EDA et NDA). Dans la même section, les paragraphes subséquents font référence aux coûts additionnels qui doivent être également attribués à la composante Transport (Champion et autres coûts) et la méthodologie appliquée pour calculer les prix de transport à facturer aux clients distinctement entre zone Sud et Nord. Les taux finaux se retrouvent à la page 31 de la même pièce aux lignes 4 à 6, soit 3,571 ¢/m³ pour la zone Sud et 3,353 ¢/m³ pour la zone Nord.

Dans le texte des Tarifs (SCGM-12, document 1, page 19 article 2.1), nous avons indiqué les prix finaux de transport pour les zones Sud et Nord tout en indiquant distinctement le prix de Champion qui sera facturé uniquement à la zone Nord. Nous avons utilisé la terminologie « TCPL » pour le prix autre que « Champion » afin de simplifier le texte et étant donné que la majorité du prix provient des coûts de TCPL. Ainsi, si on additionne les prix « TCPL » et « Champion » du texte des Tarifs, on obtient 3,571 ¢/m³ pour la zone Sud et 3,353 ¢/m³ pour la zone Nord.

En approfondissant cette question, nous avons remarqué que les prix de transport indiqués au texte des tarifs incluaient la portion « ajustement d'inventaire ». Nous devons donc, réduire de 0,029 ¢/m³ les prix indiqués. Ce taux est spécifiquement indiqué à la pièce SCGM-4, document 1, ligne 24.

Ainsi le texte des tarifs (SCGM-12 document 1, page 19, article 2.1) sera modifié de la façon suivante :

	<u>Zone Sud</u>	<u>Zone Nord</u>
Transport TCPL	3,542 ¢/m ³	2,877 ¢/m ³
Transport Champion Pipeline	n/a	0,447 ¢/m ³

Une page 19 révisée du texte des tarifs est déposée à nouveau.